

Annexe II a Règlement d'examen

Spécialité « systèmes électroniques numériques » de brevet d'études professionnelles					
INTITULÉ DES ÉPREUVES	Unité	Coef	Scolaires établissements publics ou privés sous contrat, Apprentis C.F.A. ou sections d'apprentissages habilités, Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires établissements privés hors contrat Apprentis C.F.A. ou section d'apprentissage non habilités, Formation professionnelle continue (établissements privés), enseignement à distance, candidats individuels	Durée de l'épreuve ponctuelle
EP1 - Étude d'un système	UP1	4	C.C.F*	Ponctuelle écrite	4 h
EP2 - intervention sur systèmes	UP2	9 (1)	C.C.F	Ponctuelle pratique	8 h (+1h PSE)
EG 1 - Français - Histoire - Géographie - éducation civique	UG1	6	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	3 h
EG 2 - Mathématiques - Sciences	UG2	4	C.C.F	Ponctuelle écrite	2 h
EG 3 - Éducation physique et sportive	UG3	2	C.C.F	Ponctuelle	

^{*} Contrôle en cours de formation. (1) dont 1 pour P.S.E.